ENTREE en ETUDE de SANTE
FICHE MEDICALE A VALIDER PAR
votre MEDECIN, Votre Sage-femme ou Votre Pharmacien
A rendre impérativement avant le 18 décembre 2020 à la SCOLARITE

NOM :	NOM (jeune fille) :	Prénom :
Date de naissance :	Email :	Tel :
Filière universitaire :	Année d'admission :	N° étudiant (si connu) :

Avant votre entrée à l'université, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné.es contre différents risques infectieux.

Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires concernant votre filière d'appartenance, (**vous ne serez pas autorisé.e à poursuivre vos études de santé**.

Les tableaux suivants et votre carnet de vaccination électronique devront être complétés par votre médecin. Les vaccinations obligatoires doivent être à jour, sans quoi votre document ne sera pas accepté.

Avant la rencontre avec votre médecin, sage-femme ou pharmacien, vous devez **vous** créer un carnet de vaccination électronique sur **www.mesvaccins.net**. Cette opération vous donnera **un code de partage à remplir ci-dessous**.

Cette fiche devra être communiquée en même temps que votre dossier d'inscription (article L3111.4 du Code de la Santé Publique).

Cadre à remplir par le médecin :

Code de partage du carnet de vaccination électronique :
IDR de moins de 3 mois : Taille de l'induration en mm :
Résultats sérologie hépatite B : - **Anti-corps anti-Hbs :**
- **Anti-corps anti-Hbc :**

RAPPEL des OBLIGATIONS VACCINALES :

Obligations vaccinales impératives à l'entrée dans les études de santé (à faire apparaître dans le carnet de vaccination électronique):

- **Tuberculose**

BCG : non obligatoire
Test tuberculinique (IDR) obligatoire récent de moins de 3 mois : à faire chez votre médecin

- **Diphtérie-Tétanos-Polio (dTP) / Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche (dTPca)**

Rappel dTPca si un vaccin coquelucheux n'a pas été administré dans les 5 dernières années (respecter un délai de 1 mois après le dernier dTP). Lors des rappels à âge fixe (25, 45 et 65 ans), sera réalisé systématiquement un dTPca

- **Hépatite B**

Rappel des conditions d'immunisation :
1) **Ac anti-HBs** > 100 UI/l (quel que soit l'historique vaccinal et l'ancienneté des résultats)
2) **Ac anti-HBs** ≥ 10 UI/l et **Ac anti-HBc** négatif (si schéma vaccinal complet)

Schéma complet : -soit classique (3 doses) : 2 doses à 1 mois d'intervalle, la 3ème au moins 5 mois après la 2ème dose
- **à l'adolescence (de 11 à 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois** (avec ENGERIX B20 ou GENHEVAC B ou équivalent)
- **soit accéléré (à titre exceptionnel) : 3 doses en 21 jours, rappel à 1 an** (avec ENGERIX B20 ou GENHEVAC B ou équivalent)

Vaccinations fortement recommandées (à faire apparaître dans le carnet de vaccination électronique):

- **Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR)**
- **Méningocoque C**

Une seule injection recommandée jusqu'à l'âge de 24 ans inclus

- **Varicelle** : - Antécédent de maladie
- Pas d'antécédent ou doute => Sérologie à faire (si sérologie négative => Vaccination recommandée)

Je, soussigné(e) Dr_____certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts.

Fait le : **Signature et cachet du praticien :**